

COVID-19 :

LES FORCES PROGRESSISTES PRISES AU PIEGE DE LA DOXA GOUVERNEMENTALE MONDIALISEE.

QUELLES PERSPECTIVES D'ALTERNATIVE POLITIQUE PROGRESSISTE

A L'OCCASION DES ECHEANCES ELECTORALES 2022 ?

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

[Préambule de la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2021](#)

Table des matières

Mars 2020 : unité nationale sur l'approfondissement des mesures liberticides au nom de la pandémie	2
Une gestion sanitaire par l'Etat hors cadre constitutionnel aux effets collatéraux désastreux	2
Nombre de morts de la Covid-19 : la communication mensongère du gouvernement	3
Les fondements machiavéliques de l'évaluation du risque sanitaire et de la politique gouvernementale.....	4
Une gestion européenne des politiques sanitaires nationales au service des populations ?.....	5
Les vaccins comme seule solution pour éradiquer l'épidémie : le double discours du gouvernement	6
Le gouvernement en guerre contre les traitements prophylactiques et thérapeutiques pourtant efficaces	8
En route vers les élections présidentielle et législative sous contrôle serré par le clan Macron	9
Loi du 1 ^{er} juin 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire : nouvelle prolongation de la loi d'Etat d'urgence sanitaire et renforcement des mesures de contrôle social.....	10
Peuple méprisé, institutions bafouées : 12 juillet 2021, Macron 1 ^{er} en rajoute une couche, les autres institutions républicaines suivent !	11
Forces sociales et politiques progressistes : des positions et revendications dissoutes dans la doxa gouvernementale.....	13
Rompre avec la doxa de la Covid-19, condition nécessaire pour dégager une alternative politique progressiste en 2022	14
Annexes : résultats des scrutins du 25 juillet 2021 relatifs au projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire	18

Mars 2020 : unité nationale sur l'approfondissement des mesures liberticides au nom de la pandémie

17 mars 2020 : le grand confinement est venu mettre sous cloche les multiples mouvements sociaux qui se succédaient, s'articulant tant bien que mal les uns aux autres, contre la politique menée par le Chief manager MACRON pour le compte de ses employeurs¹, l'oligarchie économique et financière, contre les travailleurs et plus largement la majeure partie du peuple français, dans une démarche particulièrement zélée de mise en application des grandes orientations de politiques économiques de l'Union Européenne. Depuis trois ans, malgré une majorité absolue à l'Assemblée Nationale, [les gouvernements MACRON n'ont pas hésité à user ans de tous les outils permettant de se passer du débat parlementaire, de renforcer le pouvoir exécutif, la répression policière et judiciaire contre les manifestants, militants syndicaux, associatifs et gilets jaunes...](#) Et puis Covid est arrivé, renvoyant tout le monde à niche durant de nombreux mois, mettant un coup d'arrêt magistral à la dynamique des mouvements sociaux et de convergences des luttes.

Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis le début de l'épidémie de Covid-19 survenue en mars 2020 en France et dans le monde. Un peu plus d'une année s'est écoulée durant laquelle beaucoup de choses ont été apprises de cette épidémie qui devraient nous permettre de ne plus en avoir peur.

Et pourtant, c'est bien sous le régime de la peur que les gouvernements MACRON ont choisi de gérer cette épidémie : « *Nous sommes en guerre* » déclarait le Président MACRON le 16 mars 2020. Et pour mener cette guerre, il choisissait immédiatement de mettre de côté la première ligne de l'armée, à savoir les médecins généralistes² : les malades étaient priés de rester chez eux en prenant du paracétamol ; point nécessaire d'aller consulter son médecin traitant, pourtant le mieux placé pour apprécier les facteurs de risques du patient. Nous continuons depuis de subir une politique sanitaire incohérente qui s'avère être chaque jour un peu plus une politique de contrôle social, de réduction des libertés publiques et individuelles, de saccage d'une partie de l'activité économique, des vies de millions de personnes, notamment des enfants, d'appauvrissement massif de la population et concomitamment de renforcement de l'enrichissement considérable d'une poignée de personnes détentrices du grand capital, en l'occurrence les employeurs du Président de la République et Chief Manager de l'entreprise « France ». Et tout cela pour des [résultats sanitaires parmi les moins performants au monde](#)³.

¹ Journal Aurore, *Les cinquante premiers donateurs d'En Marche*, <https://aurores.org/macron> et pour approfondir les courriels de Macron révélés par Wikileaks : <https://wikileaks.org/macron-emails/>

² Covid-19 : une défaite française, in Revue politique et parlementaire, Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, 22 juin 2020 (<https://www.revuepolitique.fr/covid-19-une-defaite-francaise/>)

Prochaine étape de cette soi-disant politique sanitaire : le passeport vaccinal et l'obligation éponyme.

Face à cette politique les groupes parlementaires d'opposition, et plus largement les forces associatives, syndicales et politiques « progressistes », se sont plus ou moins inscrites dans une logique, sinon de consensus national, du moins de soumission au moins partielle à la doxa sanitaire gouvernementale mondialisée et des quatre mensonges d'Etat mondialisés qui la sous-tendent :

- La pandémie est très dangereuse et fait énormément de morts. La survie de l'humanité est en jeu.
- Il n'existe pas de traitement prophylactique et thérapeutique.
- En l'absence de ces traitements, seules des mesures sociales - liberticides - peuvent permettre à l'humanité de s'en préserver.
- Seule la vaccination généralisée de la population permettra à l'humanité de s'en sortir, et de mettre un terme aux mesures liberticides.

La puissance de ce piège permet au pouvoir en place de pousser chaque jour plus loin les mesures liberticides et totalitaires par l'entremise desquelles il peut arriver à continuer d'exercer sa triste besogne au service du grand capital, à défaut d'une légitimité de plus en plus affaiblie.

A quelques mois de l'élection présidentielle, la manière dont les forces d'opposition, notamment progressistes, ont été, et seront capables d'appréhender autrement les données de cette crise sanitaire, déterminera probablement pour partie leur capacité à dégager une alternative politique – a minima une alternance - rassembleuse.

Une gestion sanitaire par l'Etat hors cadre constitutionnel aux effets collatéraux désastreux

Depuis le 23 mars 2020, vote par le parlement de la [première loi sur l'Etat d'Urgence Sanitaire](#), les gouvernements MACRON PHILIPPE et MACRON CASTEX ont encore considérablement renforcé leur pouvoir exécutif, déjà pourtant surdimensionné depuis 2017. Le Parlement est encore plus marginalisé, avec son propre accord et la complicité, au moins, de l'assemblée nationale. Celle-ci, dans le dos des citoyens, ses mandants, a abdiqué à l'exécutif l'exercice de son propre pouvoir - par ricochet celui des citoyens - à plusieurs reprises ; comme autant de coups d'Etat contre le peuple : celui du 23 mars mais aussi ceux relatifs aux autres lois sanitaires qui ont suivi. Depuis, la politique sanitaire de MACRON et son Conseil de défense a eu pour effets de :

- Diminuer massivement l'activité économique et abaisser le produit intérieur brut du pays.

³ [Worldometer](#), mi-mai 2021, présente un nombre de morts de la Covid-19 pour 100 000 habitants en France (1644), supérieur à celui de la Suède (1406), pays qui n'a pas confiné sa population.

- Mettre en péril les entreprises, notamment les PME dont une grande partie mettent la clé sous la porte, ou la mettront une fois les aides publiques asséchées.
- Préserver l'activité des grosses unités de production et leur capacité à produire la valeur nécessaire à l'élaboration du profit capitaliste.
- Augmenter le chiffre d'affaire des multinationales, leurs bénéficiaires et les profits versés à leurs actionnaires, notamment dans le secteur des Big Tech.
- Diminuer massivement les rentrées de cotisations sociales et fragiliser les équilibres budgétaires des caisses de financement de la protection sociale.
- Engager des milliards de dépenses de soins inutiles (tests PCR sans prescription médicale...) et fragiliser les équilibres budgétaires des caisses de sécurité sociale.
- Diminuer les ressources fiscales à venir du fait l'effondrement de l'activité économique.
- Renforcer les "difficultés" de financement des services publics (continuité de la politique de diminution des lits d'hôpitaux entre-autre)
- Augmenter de plusieurs centaines de milliers le nombre de personnes privées d'emploi et en dessous du seuil de pauvreté.
- Augmenter l'endettement public et renforcer la dépendance des citoyens au remboursement de la dette, notamment sous régime de l'ordre juridique et monétaire de l'UE.
- Renforcer le lien de dépendance aux institutions européennes, notamment via la politique monétaire de la BCE et le prêt de la Commission Européenne qui coûtera au final au moins 40 milliards de plus que ce qu'il va être versé à la France.
- Supprimer des lieux culturels et interdire l'usage des espaces de socialisation.
- Accélérer la désagrégation de l'EN (suppression des cours, allègement des programmes et exigences, conditions d'obtention du bac...); idem pour la faculté - avec montée en puissance de de la formation à distance par l'usage surdéveloppé des outils de technologiques numériques par le moyen desquels les sociétés qui les vendent prennent plus de pouvoir sur les apprenants (contrôle du message renforcé par maîtrise unilatérale renforcée du médium).

De quoi cet épisode de crise politico-sanitaire est-il le signe ?

- D'une détermination sans limite du pouvoir exécutif à exercer de manière totalitaire le pouvoir de l'ordre juridique et monétaire de l'UE, hors du cadre légal et constitutionnel, en passant par :
 - ✓ Des assemblées parlementaires atones qui se soumettent encore plus au rôle de figurants dans lesquels les enferme depuis longtemps le pouvoir exécutif et par-delà la constitution elle-même, notamment le titre XV soumettant le droit français à celui de l'UE ; et qui globalement se démettent du pouvoir de leur mandat par des votes d'abdication de leurs prérogatives qui sont autant de coups d'État

contre le pouvoir des citoyens et la souveraineté du peuple.

- ✓ L'appui quasi inconditionnel du Conseil d'État et du Conseil Constitutionnel, lesquels se refusent à rentrer dans les considérations scientifiques et considèrent la parole gouvernementale comme parole d'évangile ; refusent de fait toute approche contradictoire, pourtant au cœur de leurs obligations procédurales, et se positionnent plus que jamais comme juge et partie !
- ✓ Le non-respect des dispositions prévues de manière coordonnée avec l'OMS pour la gestion des pandémies, notamment par la mise à l'écart d'une partie des institutions de soins et de personnels soignants ; et le renforcement de l'isolement du pouvoir Macronien dans une sphère de plus en plus réduite de gouvernance.
- ✓ Le détournement des missions des forces de l'ordre vers des missions de police au service de leur politique et de la sûreté des institutions par le moyen desquels ils maintiennent et accroissent leur pouvoir sur les travailleurs et les citoyens.
- D'une alliance objective globale entre la Macronie, la plupart des grands médias publics et privés et les GAFAM dont sont propriétaires ses employeurs, pour étouffer toute émergence dans le débat public d'une alternative contraire à la doxa dominante, fut-elle parfaitement légitime par sa nature scientifique, irréductiblement contradictoire, le tout sous gouvernance de l'OMS et de l'un de ses principaux financeurs, la fondation Bill et Mélinda Gates⁴.
- D'une intégration maximale de l'oligarchie économique et financière dans les appareils d'État et de l'UE qui gèrent les difficultés sanitaires au mieux des intérêts de l'industrie pharmaceutique (scandale du Remdevisir, négociation unilatérale et confidentielle des vaccins par la Commission européenne...), loin des intérêts des travailleurs et plus largement des peuples.
- Du manque criant d'autonomie et d'indépendance de la France notamment sur le plan industriel, et de sa forte dépendance de la France vis à vis du marché mondialisé, d'une tiers-mondisation de son système sanitaire sous régime euro libéral.
- D'une gestion de la crise sanitaire plus ou moins directement coordonnée par les institutions de la mondialisation.

Nombre de morts de la Covid-19 : la communication mensongère du gouvernement

On notera en premier lieu qu'hormis le pic de surmortalité globale de mars avril 2020, les dites deuxième et troisième vagues ont donné lieu à une augmentation de surmortalité hebdomadaire dans des proportions similaires à ce que à quoi les épidémies de grippe peuvent contribuer presque chaque année sur la saison hivernale⁵.

⁴ [Qui construit la doxa du Covid ?](#) Laurent Mucchielli, février 2021.

⁵ Evolution de la mortalité globale de 2015 à aujourd'hui dans les pays de l'Union Européenne (et Israël) : <https://www.euromomo.eu/graphs-and-maps/>

100 000 et désormais plus ! C'est le chiffre de morts de la Covid-19 en France entre mars 2020 et fin avril 2021, répété tous les jours sur toutes les ondes des grands médias. 400 000 ! C'était le chiffre annoncé de morts à venir de la Covid-19 dès mars 2020, répété par le Président de la République une nouvelle fois en octobre dernier pour justifier le second confinement... 22 000, c'est au final le chiffre de la surmortalité globale en 2020⁶, soit l'équivalent de 60 morts supplémentaires par jour sur les 1785 personnes qui sont décédées en moyenne chaque jour, soit un taux de surmortalité globale de 0,03 %, lequel bien évidemment ne recouvre pas exclusivement les morts de la Covid-19. La prise en compte des données de mortalité globale sur les quatre premiers mois de l'année 2021 ne changent pas fondamentalement les résultats⁷. Rappelons par ailleurs que l'âge moyen - et médian - de la mortalité des personnes annoncées comme étant décédées de la Covid-19 tourne autour de 83 ans ; que l'âge moyen d'espérance de vie étant d'environ 85 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes ; et que la partie de la population âgée de moins de 65 ans a pour sa part connue une sous mortalité durant l'année 2020⁸. Les enfants de 0 à 14 ans ne sont quant à eux que très marginalement concernés par cette maladie : Santé Publique France annonce 5 morts de la Covid-19 entre le 1^{er}/03/20 et le 27/04/21 dont 4 étaient porteurs de comorbidités⁹. De nombreuses études internationales convergent sur leur très faible exposition au virus, et leur faible contagiosité, tant à l'égard de leurs pairs que des adultes¹⁰.

De plus, si l'on neutralise l'évolution de la pyramide des âges et les effets importants des baby-boomers de l'après-guerre sur les tranches les plus âgées de la population actuelle (augmentations régulières annuelles du nombre de personnes âgées et de leur décès), il en ressort un taux de mortalité ajusté 2020 équivalent à celui de 2015 (année de forte épidémie de grippe), et inférieur à toutes les années précédentes¹¹.

Ces constats sont à mettre en relation avec les données fournies par Santé Publique France dans son bulletin épidémiologique du 1^{er} avril 2021¹², indiquant en page 1, 95 364 décès liés à la Covid-19 en hôpital, HEPAD ou autres ESMS, et précisant en page 43 que, sur la période du 1^{er} mars 2020 au 29 mars 2021, sur les 41502 personnes qui ont vu leur décès certifié par voie électronique avec une mention

de COVID-19 dans les causes médicales de décès, seules 14 471 d'entre-elles ont été enregistrées sans comorbidité. Est-il possible que le ministre VERAN ne soit pas au courant des données produites par son administration ?

Les fondements machiavéliques de l'évaluation du risque sanitaire et de la politique gouvernementale

Ces données sur la mortalité globale montrent à l'évidence les mensonges grossiers du Chief Manager et de sa Direction sur la réalité du risque sanitaire.

Les autorités sanitaires ont changé à la fin du printemps 2020 les indicateurs d'évaluation du risque sanitaire : le décompte du nombre de personnes malades et décédées, faisant habituellement référence pour la communauté scientifique, a laissé place au nombre de personnes testées positives au SARS-CoV-2, devenu en quelques jours une nouvelle norme mondiale de santé publique, sans quasiment aucun débat préalable dans la communauté scientifique internationale. Ce nouveau standard a été mis en œuvre avec l'appui des tests RT-PCR, dont la fiabilité est sujette à d'importants questionnements - [depuis quasiment le début de la crise sanitaire](#) - notamment sur le [nombre de faux positifs](#), voire même [plus globalement sur l'évaluation de la charge virale effective](#) des traces d'ARN du virus. Par ailleurs, seulement 10 à 15% des personnes testées positives au SARS-CoV-2 présentent des signes cliniques de maladie de la Covid-19. Et nombre d'études, comme celle parue dans la revue *Nature* en novembre 2020, ont démontré la quasi absence de contagiosité des personnes porteuses du SARS-CoV-2 asymptomatiques¹³. Dès lors, quid du port du masque par tous partout ? Quid de la pertinence des mesures de confinement de toute la population ? Quid de la pertinence des tests à toute la population ? Quid de la pertinence de vaccination généralisée ? Questions qui ont commencé à susciter de multiples recours contentieux dans certains pays [comme en Allemagne](#) ; ou au Portugal dont la Cour d'Appel de Lisbonne a reconnu l'insuffisance de fiabilité et de validité du test PCR¹⁴.

L'OMS elle-même en est venue à préciser en septembre 2020 que « *La décision de pratiquer un test doit être fondée sur des facteurs cliniques et épidémiologiques* »¹⁵. La Haute

⁶ Entre 648693 et 654571 personnes sont décédées en France en 2020 (source INSEE), soit entre 1777 et 1793 personnes par jour.

⁷ Note INSEE du 23/04/21 : [Évolution du nombre de décès depuis le 1^{er} janvier 2021](#). Les 202 979 décès enregistrés au 23 avril, marquent une augmentation de 7 % supérieure à ceux de 2019 (+ 13 153 décès soit environ 125 morts supplémentaires par jour sur une moyenne de 1933 morts par jour, soit un taux de surmortalité de 0,06 %).

⁸ *L'épidémie de Covid-19 a eu un impact relativement faible sur la mortalité en France*, <https://blogs.mediapart.fr/laurent-mucchielli/blog/260321/l-epidemie-de-covid-19-eu-un-impact-relativement-faible-sur-la-mortalite-en-france>, Par Laurent TOUBIANA (INSERM, UMR S_1142, LIMICS, Université Sorbonne Paris Nord, IRSAN, Paris, France), Laurent MUCCHIELLI (CNRS, MESOPOLHIS, Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire, UMR 7064, Aix-Marseille Université, France), Pierre CHAILLOT (INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, France), Jacques BOUAUD (AP-HP, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, DRCl, Paris, France), 26/03/21.

⁹ Santé publique France, [Point épidémiologique COVID-19 n° 61 / Situation au 29 avril 2021](#), p.46 Tableau 12. *Description des certifiés par voie*

électronique avec une mention de COVID-19 dans les causes médicales de décès, du 1^{er} mars 2020 au 26 avril 2021, France (données au 27 avril 2021)

¹⁰ [Plaidoyer pour le maintien des écoles ouvertes, les sociétés savantes de pédiatrie se mobilisent](#), Société Française de pédiatrie, 25/01/21

¹¹ Décodeur l'Eco - 1962-2020 : *La moisson des morts à travers les âges*, Pierre CHAILLOT, fév. 2021

<https://www.youtube.com/watch?v=IPu4QvUHaQE&t=68s>

¹² [Covid-19 Point épidémiologique hebdomadaire du 01/04/21](#), Santé Publique France

¹³ [Post-lockdown SARS-CoV-2 nucleic acid screening in nearly ten million residents of Wuhan, China](#), in *Nature*, nov. 2020

¹⁴ [Arrêt n° 1783/20.7T8PDL.L1-3](#) de la Cour d'appel de Lisbonne, 11 nov. 2020

¹⁵ [Tests diagnostiques pour le dépistage du SARS-CoV-2 Orientations provisoires](#), OMS, 11/09/20.

Autorité de Santé confirmait dans un avis du 18/09/20, que « la valeur seuil de cycle d'amplification (nombre de Ct) permettant de discriminer entre un test virologique positif ou négatif doit être compris entre 35 et 40 Ct »¹⁶. En dépit de ces indications, le ministère [n'a manifestement pas jugé utile de prendre en compte ces avis, contribuant à gonfler de fait le nombre de personnes contaminées et surévaluer ainsi le risque sanitaire.](#)

Autre manière de surévaluer le risque sanitaire par les pouvoirs publics : le taux d'occupation des lits de réanimation. Il est désormais bien connu que les 5000 lits de réanimation répartis dans les différents hôpitaux de France ne suffisent pas à répondre, depuis de nombreuses années, aux besoins de la population, encore moins lorsqu'il faut absorber des arrivées massives de malades à l'occasion des épisodes épidémiques annuels, comme celle de la Covid-19. Les services hospitaliers sont sous dotés en lits, notamment en services de réanimation, par des années de mise en œuvre zélées des directives austéritaires de l'Union Européenne par les gouvernements successifs depuis une trentaine d'années.

Le Chief manager MACRON avait promis au printemps 2020 l'augmentation à 12000 du nombre de lits de réanimation. En octobre, à l'occasion de l'annonce du deuxième confinement, il avait renouvelé la même promesse... non tenue, que la nouvelle opération de communication gouvernementale du Ségur de la santé n'a pas réussi à masquer : les mesures n'ont pas suffi à répondre aux besoins des personnels soignants, qui usés jusqu'à la corde, ont continué de démissionner de leurs fonctions en grand nombre. Dans les semaines qui ont suivi, le gouvernement, sans honte, présentait un nouveau [Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale en baisse de 4 milliards](#) par rapport à l'exercice précédent, dont près d'un milliard en moins au détriment des hôpitaux. Et la politique de suppression de lits hospitaliers se poursuit en 2021... Quelques mensonges de plus !

Le gouvernement rajoutera encore de la confusion ces derniers mois en modifiant la base de calcul du nombre de lits de réanimation servant à mesurer leur taux d'occupation. Le 28 octobre 2020, MACRON justifiait les mesures de reconfinement par prédiction de 9000 patients qui allaient devoir être inéluctablement pris en charge par les services de réanimation. Les 5 ou 6000 lits de réanimation n'y suffiraient donc pas et seraient suroccupés, notamment par des malades de la Covid-19. Fort heureusement la prédiction ne se réalisa pas, pas même à cause des mesures de confinement, [ce qu'expliqua de manière pédagogique une journaliste de LCI](#) le 17/11/20. Puis vint la « 3^{ème} vague ». Le 31/03/21, variant anglais oblige, MACRON en appelait de nouveau les Français à une nouvelle mobilisation face à la propagation d'une « épidémie dans l'épidémie [...] plus dangereuse [...] 44% des

patients en réanimation ont aujourd'hui moins de 65 ans » ; sans préciser toutefois la part de ces patients pris en charge au regard de la Covid-19. Sans préciser non plus qu'entre temps, l'un des indicateurs majeurs d'évaluation du risque sanitaire avait été quelque peu modifié. A partir de son [bulletin épidémiologique du 18 mars 2021](#), Santé publique France introduisait l'indicateur du nombre de patients pris en charge en services de soins critiques en lieu et place de celui relatif des services de réanimation, incluant ceux-ci, mais aussi les lits de surveillance continue et de soins intensifs. En septembre 2020, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) estimait à 19604 le nombre de lits de soins critiques¹⁷. Taux d'occupation : 5000 / 19604 = 25,5 %. Gravité et urgence, ou mensonge et manipulation ?

C'est dans ce contexte que ces pouvoirs publics poursuivent leur politique sanitaire basées sur des dispositions sociales en direction de la population générale avec l'espoir, quelque peu prétentieux, d'éradiquer le virus, [sans qu'aucune base scientifique sérieuse ne puissent étayer les mesures liberticides](#)¹⁸ toutes plus incohérentes les unes que les autres, plutôt que de prévenir les risques pour les populations les plus exposées au risque d'être malade de la Covid-19, et de les traiter, notamment en remettant les médecins généralistes en première ligne dans le dispositif de « guerre » contre le virus¹⁹. Et si le ministre VERAN de la santé a évoqué succinctement devant les parlementaires courant mars dernier l'existence de traitements prophylactiques et thérapeutiques, il n'y a pas eu de suite données en ce sens par les autorités sanitaires, qui continuent d'en cacher l'existence, en dépit des multiples études observationnelles et comparatives internationales qui démontrent leur efficacité, le plus souvent avec des molécules génériques, ayant très peu d'effets secondaires, peu coûteuses, que tout pays peut produire à souhait.

Mais qu'importe, puisque désormais, nous disposerions, avec les nouveaux vaccins à technologie génique, de l'arme fatale contre le virus ! Ainsi, dans la grande majorité des pays, surtout les pays occidentaux, sous recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, prédomine la politique d'appel à la vaccination générale des populations.

Une gestion européenne des politiques sanitaires nationales au service des populations ?

Il n'est pas anodin que l'Union Européenne, qui n'a pas a priori compétence à régenter les politiques sanitaires des pays adhérents, ait pris le contrôle des politiques de vaccination, par l'intermédiaire de la Commission Européenne et de l'Agence Européenne du Médicament, financée à 50% par Big Pharma²⁰, avec la complicité des

¹⁶ Avis n°2020.0047/AC/SEAP, Haute Autorité de Santé, 18/09/20

¹⁷ [Nombre de lits de réanimation, de soins intensifs et de soins continus en France, fin 2013 et 2019](#), DREES le 12/01/21

¹⁸ *Assessing mandatory stay-at-home and business closure effects on the spread of COVID-19*, Eran Bendavid, Christopher Oh, Jay Bhattacharya, John P A Ioannidis, avril 2021 (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33400268/>)

¹⁹ Voir le collectif [Laissons les médecins prescrire](#), qui rappelle les différents traitements existants et appelle les autorités sanitaires à redonner aux médecins généralistes le plein exercice de leurs prérogatives.

²⁰ [Rapport annuel sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2019](#), Cour des Comptes européenne, p.12. Comme pour l'OMS, dont la fondation *Bill et Melinda Gates* est l'un des plus gros contributeurs, le budget de l'AEM est

autorités politiques de chacun des pays adhérents. L'Union européenne, ensemble d'éminentes institutions de la mondialisation heureuse - c'est-à-dire du capitalisme technico-financier à haut rendement actionnarial -, est le meilleur garant pour le grand capital, au service duquel elles œuvrent sans relâche depuis le traité de Rome en 1957, de garantir la maximisation des profits des laboratoires pharmaceutiques tout en leur évitant d'assumer les responsabilités de risques secondaires mal évalués.

On se rappellera de [la cinglante intervention de la députée européenne Manon AUBRY](#), interpellant la Présidente de la Commission Européenne, l'accusant de s'être couchée devant les laboratoires pharmaceutiques ; de celle aussi de la [députée européenne Michèle RIVASI](#), qui constatait et condamnait, avec d'autres membres de son groupe, l'opacité totale des accords passés entre la Commission Européenne et les laboratoires.

Difficile pourtant de comprendre leur étonnement. Elles semblent toutes deux convaincues du sens de la nature démocratique de l'UE et d'un pouvoir du parlement européen que les traités ne lui confèrent pourtant pas, ou du moins que très marginalement. L'épisode du Remdesivir à environ 2000 € le traitement avait été l'occasion d'une nouvelle et éclatante démonstration de la nature et de l'objet profonds de ces institutions : fin juin 2020, alors que les potentialités thérapeutiques de cette molécule étaient extrêmement controversées dans la communauté scientifique dès le mois d'avril, en miroir de l'agence nord-américaine (la Food and Drug Administration), l'Agence européenne du médicament en autorisait la mise sur le marché. Et fin juillet, quelques jours seulement avant la restitution prévue d'une grande étude internationale sur cette molécule, la [Commission européenne en achetait pour plus de 68 millions € avec l'argent du contribuable](#). L'étude confirmera quelques jours plus tard son inefficacité sur le traitement de la Covid-19 et les risques secondaires importants... Etonnant non, cette malheureuse erreur de calendrier !? Se pourrait-il que la Commission n'ait pas été informée de la date échéance de restitution de l'étude et de ses conclusions ? Malencontreuse erreur ou corruption généralisée ?

L'opacité des négociations de ces institutions européennes avec les sociétés multinationales du grand capital n'a rien de nouveau : le secret des affaires en est même une base légale, renforcée depuis ces dernières années par directives européennes limitant les prérogatives parlementaires européennes et nationales²¹. Les appels fort judicieux à une gestion publique des vaccins, que les traités de l'Union Européenne rendent structurellement impossible, n'ont guère de perspective d'aboutir.

composé d'une partie importante de financements par des sociétés privées dédiées au financement des dépenses opérationnelles (50%), les fonds publics ne couvrant que les charges de structure. L'agence fait l'objet de nombreuses critiques depuis des années pour son manque de transparence et les services opaques et illégaux qu'elle rend aux laboratoires pharmaceutiques, notamment en facilitant l'accès de leurs produits aux autorisations de mise sur le marché, au détriment de la sécurité sanitaire attendue.

Ce transfert de pouvoir concerté avec les représentants des Etats avait cependant bien d'autres vertus performatives : la gestion du volet vaccinal de la crise sanitaire par l'UE a le mérite de tenter de continuer de faire valoir dans l'imaginaire des individus et des peuples au développement d'une « Europe solidaire », nouvel horizon de la citoyenneté post-nationale visé par MACRON et ses employeurs. Patatra, encore raté ! La gestion des commandes passées par la Commission européenne est un fiasco, tandis que la Grande Bretagne, désormais libérée du carcan communautaire, met en place son plan de vaccination très rapidement ! Mais sans doute la plus grande vertu de ce transfert de pouvoir à l'Union Européenne est celle de pouvoir mettre à distance les peuples et leurs revendications, notamment sanitaires, contre les exigences du grand capital, notamment de Big Pharma qui a ses entrées privilégiées à l'Agence Européenne du Médicament : plus aisé dès lors pour les laboratoires d'avoir la garantie de ne pas avoir à porter les responsabilités des effets secondaires pas encore évalués. Une réalité finalement bien conforme aux objectifs des pères fondateurs de l'Union Européenne, que Friedrich Von Hayek avait si bien explicité en son temps : « *La fédération [européenne] devra posséder le pouvoir négatif d'empêcher les États individuels d'interférer avec l'activité économique [...] Une fédération signifie qu'aucun des deux niveaux de gouvernement [fédéral et national] ne pourra disposer des moyens d'une planification socialiste de la vie économique* »²².

Les vaccins comme seule solution pour éradiquer l'épidémie : le double discours du gouvernement

Le vaccin comme seul moyen d'éradication définitive de l'épidémie, tel est l'un des arguments affichés du gouvernement depuis plusieurs mois. Si la communication de cet argument s'est affirmée surtout depuis la fin de l'été 2020, le gouvernement poursuit l'objectif de vaccination de masse depuis le début de l'épidémie.

Il est tout à fait remarquable que les autorités sanitaires et les médias main stream passent sous silence le fait qu'aucun des quatre vaccins – en fait des thérapies géniques par injection - proposés en France n'aient fait l'objet d'une finalisation des protocoles d'évaluation préalables. N'en déplaise au ministre VERAN, qui expliquait sans scrupule lors d'une récente conférence de presse du 2/07/21 que les vaccins ne sont plus en phase d'expérimentation, [les quatre vaccins sont bien toujours en phase 3 d'expérimentation clinique](#) jusqu'à fin 2022 ou courant 2023. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles ils ne bénéficient que d'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché. Des

²¹ DIRECTIVE (UE) 2016/943 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016L0943>)

²² « *The Economic Conditions of Interstate Federalism* », 1939, in *Individualism and Economic Order*, University of Chicago Press, Chicago, Friedrich von Hayek, 1948 (économiste libéral, fondateur de la Société du Mont-Pélerin)

millions de personnes vaccinées se retrouvent ainsi en position de cobayes, soumis à un risque non négligeable d'effets secondaires graves, y compris mortels²³. Si cette prise de risque pourrait éventuellement avoir un sens dans le cadre d'une épidémie gravement mortelle, on peut pour le moins s'interroger quant à la pertinence de ces dérogations majeures aux protocoles d'évaluation habituels en ce qui concerne l'épidémie de Covid-19 dont le taux de mortalité est d'environ 0,03 %, et le taux de létalité d'environ 0,5 %. Comment les pouvoirs publics ont-ils pu se contenter dès le début des résultats issus exclusivement des publications produites par les laboratoires, et accepter sans sourciller leur refus de mettre à disposition leurs données brutes ? Peuvent-ils ignorer toutes les [incertitudes relatives à l'efficacité des vaccins](#), tant au niveau de la protection des personnes contre le virus, qu'au niveau de leur contagiosité, de l'aveu même du Ministère de la Santé, repris à son compte par le Conseil d'Etat à l'occasion d'une requête portée par un citoyen vacciné²⁴ ? Quelle preuve évidente du double langage mensonger et manipulateur des autorités sanitaires et du gouvernement qui a parfaitement connaissance des limites des vaccins mais n'en continue pas moins à promouvoir une politique de vaccination générale de la population²⁵ ? Peuvent-elles ignorer que les résultats affichés par les laboratoires s'appuient sur un indicateur de réduction du risque relatif des vaccins, survalorisant considérablement leur efficacité, [sans évoquer l'indicateur de réduction du risque absolu](#), quant à lui bien plus faible ? Peuvent-ils ignorer que les technologies de ces thérapies géniques, les seules distribuées en France, ne permettent pas de garantir que les variants - mutants d'aujourd'hui et de demain - soient et seront traités par ses vaccins, alors même que les autorités sanitaires de très nombreux pays dans lesquels la vaccination est très avancée (comme Israël et la Grande Bretagne) évoquent depuis plusieurs semaines la nécessité de multiplier les vaccinations pour garantir l'immunité des personnes ? Peuvent-ils ignorer les [alertes faites par de nombreux scientifiques et médecins de différents pays](#) sur les risques d'aggravation de l'épidémie du fait des [processus de recombinaison virale](#) qui pourraient se multiplier chez les personnes porteuses du SARS-CoV-2 au moment de leur vaccination, et donner lieu à des virus recombinés potentiellement plus dangereux, résistants aux thérapies médicamenteuses comme aux différentes thérapies vaccinales ? Les autorités sanitaires et les nombreux médecins sur lesquels elle appuie la communication et la légitimation de sa politique sanitaire ont d'ailleurs tiré un trait sur le principe médical bien connu depuis fort longtemps : on ne vaccine pas en période

d'épidémie. Peuvent-ils ignorer, au gré des données statistiques qui s'accumulent sur le nombre de personnes vaccinées, notamment en Israël et en Grande Bretagne où la vaccination des personnes est très avancée, les effets secondaires graves à court terme²⁶, y compris concernant la mortalité, dont il est bien scandaleusement quasi impossible de trouver des informations sur les sites des autorités sanitaires françaises²⁷, bien qu'un document du ministère fasse état ? Et qu'en sera-t-il des effets secondaires à moyen et long terme qui n'ont évidemment pas encore du tout été évalués, puisque la phase 3 des essais cliniques des vaccins n'est pas terminée ? Plus récemment, des recherches d'une canadienne a confirmé des inquiétudes que des scientifiques avaient commencé à soulever quant à [la protéine spike](#)²⁸. Cette étude laboratoire sur les rats met clairement en évidence que la protéine spike, agent pathogène, circule dans tout le système sanguin, et pourrait être la cause principale des très nombreux effets secondaires rencontrés chez les personnes vaccinées avec les quatre vaccins distribués en France ; ces quatre vaccins dont l'objet est justement de produire de la protéine spike, certes antigénique, mais qui n'en reste pas moins de la protéine spike.

Et tout ça avec des milliards d'argent public engagé à l'aveugle par des pouvoirs publics de différents Etats occidentaux et de l'UE auprès de laboratoires privés pour faciliter et accélérer leur recherche et développement sur les vaccins ! Comme si les pouvoirs publics n'avaient rien retenu de la manière désastreuse dont l'épidémie H1N1 des années 2000 avait été traitée à l'époque²⁹.

Le pressant désir du gouvernement MACRON de vacciner la totalité de la population en dépit de toutes ces interrogations qui devraient susciter les plus grandes précautions de la part des autorités sanitaires s'inscrit depuis quelques semaines dans un climat de culpabilisation généralisée des personnes non vaccinées, pointées comme égoïstes et irresponsables. Chacun pourra apprécier la pitoyable manœuvre du gouvernement pour renverser le sens des responsabilités, alors que les autorités sanitaires européennes et françaises ont largement exonéré les laboratoires de tout ou partie de leurs responsabilité juridique par rapport aux effets secondaires ; que le ministre de la santé a rassuré par courrier les médecins que leurs patients ne pourraient pas se retourner contre eux après avoir administré le vaccin en cas d'effets secondaires³⁰. Quant aux réparations financières, l'Etat s'en décharge sur [l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux \(ONIAM\)](#), dont le fonds est alimenté par des subventions de

²³ ANSM - [Suivi des cas d'effets indésirables des vaccins COVID-19 - Données du 23/04/2021 au 29/04/2021](#)

²⁴ Conseil d'Etat, ordonnances n°450956 du 1^{er}/04/21, n°451455 et n°451940 du 6/05/21.

²⁵ Dans sa note du 3/06/21 relative à la [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du vaccin à ARNm COMIRNATY® chez les 12-15 ans](#), La Haute Autorité de Santé « conclut à une efficacité vaccinale du vaccin Comirnaty dans la population des adolescents âgés de 12 à 15 ans contre les cas de Covid-19 symptomatiques, l'efficacité restant toutefois à confirmer contre les formes sévères (notamment les PIMS) et à démontrer pour les hospitalisations et la mortalité, ainsi que contre la transmission virale ».

²⁶ Base de données européenne des rapports d'effets indésirables susceptibles d'être liés à l'utilisation de médicaments, EudraVigilance.

<https://www.adrreports.eu/fr/index.html>, sur les effets secondaires graves <https://dap.ema.europa.eu/analytics/saw.dll?PortalPages>

²⁷ [Comparaison mortalité Covid-19 et létalité vaccin](#), Réinfo Covid, 8/06/21.

²⁸ [Interview par la chaîne canadienne LifeSite News du Pr. Bridel](#), immunologiste viral, Professeur associé à l'université de Guelph

²⁹ [Rapport de la Commission d'enquête sur le rôle des firmes pharmaceutiques dans la gestion par le Gouvernement de la grippe A \(H1N1\)](#), Sénat, 30/07/10.

³⁰ [Courrier du ministre de la santé au président du Conseil national de l'ordre des médecins du 23/12/20](#) : le ministre rassure les médecins. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée au motif qu'ils auraient délivré une information insuffisante aux patients.

l'assurance maladie et de l'Etat. Ce fonds ne peut cependant être mobilisé que pour les vaccinations rendues obligatoires par l'Etat. Autrement dit ce sont « les assurés sociaux, victimes potentielles, qui s'assurent eux-mêmes contre les erreurs et manquements des autres³¹ ». Une conception de l'action publique et du sens des responsabilités politiques, reposant sur une logique capitaliste bien connue : privatisation des profits, socialisation des pertes.

Le gouvernement en guerre contre les traitements prophylactiques et thérapeutiques pourtant efficaces

On peut d'autant plus s'interroger sur la nature du rapport bénéfique / risque de la vaccination, notamment pour les personnes de moins de 70 ans qui ne présentent pas de facteurs de comorbidité, quand on sait que des traitements prophylactiques et thérapeutiques existent qui permettent de diminuer de manière significative le risque d'infection et de mortalité, sans que leur efficacité soit questionnée à chaque évolution du virus dans de nouveaux variants. On connaît bien le sort réservé à l'[hydroxychloroquine](#) grâce au scandale du *Lancet* qui avait dû rapidement dépublier une étude parfaitement frauduleuse à charge contre cette molécule, sur la base de laquelle le ministre VERAN avait hâtivement justifié sa décision de stopper tous les essais et soins... sans qu'il jugea opportun de revenir ensuite sur sa décision. Une très large majorité des études sur cette molécule n'ont cessé de s'accumuler qui démontrent son efficacité thérapeutique, associé notamment à des antibiotiques³².

On connaît un peu moins celui de l'[ivermectine](#) contre lequel les autorités sanitaires françaises et d'autres pays occidentaux s'acharnent depuis des mois à passer sous silence son efficacité dans le traitement de la Covid-19. En dépit des [nombreuses études](#), y compris randomisées en double aveugle, et de méta-analyses probantes, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), [refuse d'accorder une Recommandation Temporaire d'Utilisation](#) en réponse aux demandes de collectifs de médecins généralistes. Il en est de même de l'Agence Européenne du Médicament qui a précédé de quelques jours l'annonce faite par l'OMS, sur la base d'une méta-analyse réalisée par le Dr. Andrew HILL pour le compte de cette dernière³³. Entre la première version de cette méta-analyse postée en janvier et sa version définitive de mars, la conclusion a été reformulée. En dépit du nombre important de données et de convergences des résultats des études et analyses, la conclusion finale jetait finalement le flou en précisant que

« de nombreuses études incluses n'ont pas été revues par des pairs et les méta-analyses sont sujettes à des problèmes de confusion. L'ivermectine doit être validée dans des essais randomisés plus larges et contrôlés de manière appropriée avant que les résultats ne soient suffisants pour être examinés par les autorités réglementaires ». Formulation qui fut révisée sous pression de Big Pharma et de l'INSERM, mettant à jour les conflits d'intérêts du Dr. HILL, comme le révélera le Dr. Tess LAWRIE le 17 mars dans une interview à France Soir³⁴. On remarquera la manière dont les pouvoirs publics et leurs experts portent un niveau d'exigence très différent selon tel ou tel médicament ou vaccin / Thérapie génique (ex : entre le remdesivir et l'ivermectine, ou bien encore le cas du bamlanivimad³⁵ et bien sûr les vaccins dont l'évaluation clinique est toujours en cours de phase 3) quant à la rigueur des protocoles de vérifications de leur sécurité et de leur efficacité, alors même que l'ivermectine, comme l'hydroxychloroquine, est l'une des molécules les plus prescrites au monde depuis quelques années et dont la communauté scientifique et médicale connaît parfaitement le faible nombre de ses effets secondaires, notamment graves³⁶? Comble du comble, début juin 2021, [le laboratoire Merck Sharp and Dohme \(MSD\) se voit attribuer 1,2 million de \\$ par le gouvernement Nord-Américain](#) pour développer un traitement thérapeutique contre la Covid 19, le molnupiravir. Début février 2021, cette même société avait publié un [communiqué indiquant l'inefficacité de l'ivermectine](#) dont elle avait détenu au départ le brevet, et qu'elle continue de produire depuis que cette molécule est tombée dans le domaine public. On appréciera une fois de plus la qualité des collaborations entre les gouvernants des Etats occidentaux et Big Pharma pour drainer vers la rente capitaliste les impôts payés par les contribuables, c'est-à-dire une partie des revenus issus de la rémunération de leur force de travail.

D'autres molécules ont été expérimentées avec succès par de très nombreux médecins sur des patients dans les différents pays du monde. En France, des médecins ont très rapidement pu constater au début de l'épidémie l'efficacité thérapeutique de l'azithromycine, se sont organisés collectivement avec des chercheurs pour produire des données agglomérées et statistiques, et en ont informé les autorités sanitaires³⁷... lesquelles sont restées sourdes aux informations prometteuses et propositions, notamment celles du collectif [Laissons les médecins prescrire](#).

Pourquoi les gouvernements des pays - surtout occidentaux - montrent-ils tant d'acharnement à mettre à l'écart de la politique sanitaire les médecins généralistes, les traitements prophylactiques et thérapeutiques, qui peuvent contribuer

³¹ [Vaccins covid et prévention](#), Gérard Maudrux, 20/07/21.

³² Covid 19 studies : <https://c19hca.com/> .

³³ Meta-analysis of randomized trials of ivermectin to treat SARS-CoV-2 infection, Andrew Hills, Janvier 2021 ([Etude](#) <https://www.researchsquare.com/article/rs-148845/v1>).

³⁴ *Le scandale de l'ivermectine, Tess Lawrie le retour*, Dr. Tess LAWRIE, médecin, chercheuse et directrice de l'Evidence Based Medicine Consultancy, France Soir, interview du 17/03/21 : <https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/le-scandale-de-ivermectine-tess-lawrie-le-retour> .

³⁵ Le bamlanivimad est un nouvel anticorps monoclonal qui a bénéficié en février 2021, en seulement quelques semaines, d'une autorisation

temporaire d'utilisation par l'ANSM pour le traitement de la Covid par infiltration. Ce médicament n'a fait l'objet que d'une seule étude, celle du laboratoire [Eli Lilly and Company](#) qui le produit, avec des résultats peu probants et des effets secondaires non négligeables et nécessiteraient pour le moins quelques études supplémentaires. Coût d'une injection : a minima 1000 €.

³⁶ Note OMC sur le *Programme africain de lutte contre l'onchocercose* (APOC) : <https://www.who.int/apoc/cdti/ivermectin/fr/>

³⁷ [Lettre ouverte à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé](#), Claude Escarguel, 17/04/21

à éviter les risques de contamination au SARS-CoV-2, à guérir la population et limiter les risques de mortalité, et conséquemment à limiter l'engorgement des services hospitaliers de réanimation, indicateur mis en avant par les pouvoirs publics pour légitimer leur politique sanitaire liberticide ?

Le code de santé publique prévoit dans son [article L5121-12-1](#) qu' « *En l'absence de recommandation temporaire d'utilisation dans l'indication ou les conditions d'utilisation considérées, une spécialité pharmaceutique ne peut faire l'objet d'une prescription non conforme à son autorisation de mise sur le marché qu'en l'absence d'alternative médicamenteuse appropriée disposant d'une autorisation de mise sur le marché ou d'une autorisation temporaire d'utilisation et sous réserve que le prescripteur juge indispensable, au regard des données acquises de la science, le recours à cette spécialité pour améliorer ou stabiliser l'état clinique de son patient* »... Autrement dit, des vaccins aux protocoles d'évaluation non finalisés ne peuvent être mis sur le marché en toute légalité, qu'à la condition qu'aucun autre médicament ne soit reconnu par les autorités sanitaires.

Celles et ceux qui veulent à tout prix vendre du vaccin ont donc tout intérêt à nier et cacher l'existence de possibles et efficaces médications... Ce que font les gouvernements de nombreux pays occidentaux depuis des mois et des mois, [avec l'appui zélé, notamment en France, de l'ordre des médecins](#) qui n'hésite pas à réprimander les médecins généralistes qui auraient la mauvaise idée de soigner, et surtout, de communiquer sur l'efficacité des traitements qu'ils prescrivent.

Cette mise à l'écart des médecins généralistes s'est accompagnée de la marginalisation par les autorités sanitaires, y compris le Comité scientifique, de l'un de ses outils publics de veille sanitaire pourtant fort utile, *le réseau Sentinelles*³⁸, bien qu'il ait été [ajusté en mars 2020](#) à la nouvelle épidémie de Covid-19. Ce réseau mis en place depuis 1984 est le fruit d'une collaboration entre médecins généralistes (1300), pédiatres et chercheurs, pour les soins de premier recours (médecine générale et pédiatrie) en France métropolitaine. Les objectifs principaux du *réseau Sentinelles* sont la constitution de grandes bases de données en médecine générale et en pédiatrie, à des fins de veille sanitaire et de recherche ; le développement d'outils de détection et de prévision épidémique ; la mise en place d'études cliniques et épidémiologiques. Il est le réseau le plus adapté pour repérer les infections respiratoires aiguës et plus particulièrement les cas de Covid-19. A priori fort utile pour gérer une politique publique de santé... Mais pas pour les autorités sanitaires Macroniennes ! Pourtant, la prise en compte des données de ce réseau aurait permis de considérablement [relativiser les analyses et communications alarmistes du gouvernement](#).

Le soin des personnes est-il bien la priorité des autorités sanitaires ? Difficile d'imaginer que les gens qui gouvernent le pays et sont censés être porteurs de l'intérêt général,

nous veillent du mal ; difficile de penser un Etat qui ne nous veut pas du bien, puisque, comme on l'a appris à l'école, « *l'Etat c'est nous* »... Et pourtant ?

En route vers les élections présidentielle et législative sous contrôle serré par le clan Macron

Fin mai 2021 : c'est le printemps, l'épidémie est terminée ! Papa Manu vient de nous redonner l'autorisation de fréquenter bars et restaurants. Fin juin, grand-père Castex nous libère du port du masque en milieu extérieur.

Mais qu'en sera-t-il dans quelques mois à l'automne ? Ces épidémies de coronavirus ne sont pas nouvelles. Elles ont un caractère le plus souvent saisonnier, il y en aura bien d'autres à l'avenir, avec de nouveaux variants. Les épidémiologistes expliquent qu'en général, les mutations de ce type de virus s'accompagnent au fil du temps de la diminution de sa dangerosité (sa charge virale) ; en général, mais en particulier, qu'en sera-t-il vraiment ? Notamment au regard des conséquences possibles des recombinaisons virales chez les individus ayant été porteurs du virus au moment de leur vaccination pouvant donner lieu à de nouveaux virus échappant à tout traitement, et donner lieu, comme l'explique de nombreux scientifiques, à des formes graves de maladie pour les personnes vaccinées ?

Il n'y a en fait pas de raison que cette politique sanitaire cesse. Le problème n'est pas tant l'épidémie que son traitement par les pouvoirs publics. Tant que ce traitement et notamment l'évaluation du risque sanitaire demeurera en l'état, on peut avancer, à défaut de renversement du rapport de force, qu'à l'automne prochain les mêmes outils et procédures d'évaluation donneront lieu à la poursuite des mêmes politiques de contrôle social, de privation de liberté, d'infantilisation, de division et fracturation de la société civil... Le pouvoir n'a de toute façon pas prévu que cela s'arrête. L'OMS alerte et invite le 10/06/21, par la [voie de son Directeur régional pour l'Europe](#), sur la base de l'expérience passée, à ne pas relâcher les efforts de vaccination, pour atteindre 80 % de la population adulte, avec l'espoir persistant que cela permette de chasser le virus, quand bien même, selon ce même directeur, le nombre de cas positifs diminue en ce début de période estivale, et la vaccination n'empêche pas de tomber malade ni de propager le virus !? En France, la nouvelle loi de gestion de sortie de la crise sanitaire profile aussi cette perspective. Le pouvoir Macronien n'a pas l'intention de relâcher le contrôle de la situation et des citoyens. Le pass sanitaire n'est probablement qu'une étape technique supplémentaire dans le déjà bien engagé processus de mise en place d'un système d'identification et contrôle numérique des individus.

³⁸ Réseau Sentinelles, INSERM/Sorbonne Université, <https://www.sentiweb.fr/france/fr/?page=accueil>

Loi du 1^{er} juin 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire : nouvelle prolongation de la loi d'Etat d'urgence sanitaire et renforcement des mesures de contrôle social

[Le projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#), après examen de la Commission Mixte Paritaire du 20/05/21, permet en fait de prolonger jusqu'au 30/09/21 l'exercice exorbitant du pouvoir gouvernemental, notamment par prorogation des multiples ordonnances et décrets en cours, mais aussi par la possibilité d'en prendre d'autres, autant que Manu 1^{er} le souhaitera. MACRON et son conseil de défense gardent donc toute latitude pour maintenir, hors du cadre constitutionnel, nombres de dispositions liberticides comme la fermeture d'établissements, le couvre-feu, l'interdiction des rassemblements sur la voie publique ; voire les renforcer : régime de quarantaine et d'isolement, pass sanitaire ; parole de Manu ([déjà affirmée dans son allocution du 24/11/20](#)), le vaccin ne sera pas obligatoire.

Ce projet de loi a été introduit après plusieurs semaines de communication du gouvernement Macron-Castex et des médias, faisant mine qu'un passeport vaccinal ne serait pas souhaitable ni acceptable pour les Français.

Le principe en avait pourtant déjà été posé dans un [projet de loi du 20/12/20 instituant un nouveau régime de crise sanitaire](#) donnant à l'exécutif encore plus de pouvoir. Le gouvernement l'avait suspendu malgré [l'avis globalement favorable du Conseil d'Etat](#) – qui l'avait jugé à l'époque « en cohérence avec les travaux en cours au niveau européen » sur le [certificat vert numérique](#). Les « petits sages » de la haute juridiction administrative avaient tout juste proposé « de compléter les dispositions de simple information du Parlement sur les mesures prises prévues par le projet, par l'obligation faite au Gouvernement de présenter le cas échéant, au bout de six mois, un rapport spécifique mettant en perspective les mesures prises, expliquant les raisons de la prorogation dans la durée de l'état de crise sanitaire et présentant les orientations de l'action du Gouvernement ». Bref, pour le Conseil d'Etat, déjà en décembre 2020, il n'y avait pas de problème quant au respect des principes relatifs à la séparation des pouvoirs et aux prérogatives du parlement... Comme une sorte de validation du coup d'Etat permanent.

Revenons sur la loi du 1^{er} juin. Le pass sanitaire y a été introduit, non pas dans le projet de loi initial, mais quelques jours après le démarrage de son examen par les députés ; juste après que le Comité scientifique ait rendu le 3/05 son avis en réponse à la saisine du 29/04 par le premier ministre³⁹ : il conclue avec une force de conviction mal cachée, et des arguments de santé publique des plus tranchants, que « le pass sanitaire, utilisé de manière

temporaire et exceptionnelle, peut permettre à la population une forme de retour à la vie normale en minimisant les risques de contamination par le virus SARS-CoV-2. Son usage peut s'inscrire dans une démarche citoyenne de renforcement des capacités et du pouvoir d'agir des individus (empowerment) face à l'épidémie tout en prenant en compte la protection de l'usage des données personnelles ». Bref, une bien jolie réponse, bien polie, du subordonné à la commande urgente d'un Chief manager en mal d'arguments pour faire avaler au peuple une nouvelle disposition de contrôle social, cohérente avec les dispositions prises par le grand chef UE, et permettant d'amorcer un nouveau processus de culpabilisation et de division du peuple.

La prose gouvernementale se veut toutefois rassurante : la vaccination n'étant pas obligatoire, le pass sanitaire « permettra de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant par exemple l'accès à un rassemblement ou un événement de plus de 1 000 personnes [...] » « Le pass sanitaire ne pourra être un droit d'accès qui différencie les Français. Il ne saurait être obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas, ou pour aller chez des amis ». Le [projet de loi validé en commission mixte paritaire du 20/05/21](#) prévoit donc bien, pour la période du 2 juin au 30 septembre 2021, un dispositif permettant de « conditionner l'accès à certains lieux, établissements ou événements à la présentation d'une preuve de vaccination, d'examen ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ou d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par le virus (pass sanitaire) ». Par décision du 31 mai, le Conseil constitutionnel a débouté en tout point les quelques 70 députés requérants⁴⁰, pour l'essentiel issus de trois groupes parlementaires : *Socialistes et apparentés, La France insoumise, Gauche démocrate et Républicaine*. La loi paraîtra finalement au [journal officiel du 01.06.21](#). Le seuil des 1000 personnes au-delà duquel le pass sanitaire sera obligatoire n'y est pas précisé. Etonnant non ! Entre hommes et femmes politiques, il est bien connu qu'une parole engage celui qui la donne... surtout si elle vient du Chief manager et de son staff.

Parallèlement, les autorités sanitaires continuent d'avancer pas à pas le principe de la vaccination obligatoire : le Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale pour toutes les personnes concernées par une stratégie de vaccination en anneau⁴¹; plus récemment l'Académie Nationale de Médecine pour toutes les personnes, jeunes et enfants compris⁴² ; et depuis le 30 mai les autorités sanitaires de l'UE ont validé la vaccination des enfants de plus de 12 ans... de bien juteux profits en perspective pour Big Pharma, et un rapport bénéfique – risque qui laisse dubitatif pour une partie de la population qui n'est que très marginalement malade de la Covid-19⁴³. La vaccination est désormais ouverte aux enfants de plus de 12 ans, et elle est d'ores et déjà évoquée

³⁹ Comité scientifique, [avis du 3 mai 2021 sur l'utilisation d'un pass sanitaire lors de grands rassemblements](#)

⁴⁰ Conseil constitutionnel, [Décision n° 2021-819 DC du 31 mai 2021](#)

⁴¹ Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale - [Avis du 7 mai 2021 sur la vaccination en anneau](#)

⁴² Académie nationale de médecine, « *Obligation* » n'est pas un gros mot quand il s'agit de vacciner contre la Covid-19, 25/05/21

⁴³ [Comparaison mortalité Covid-19 et létalité vaccin](#), Réinfovid, 8/06/21

pour les enfants de moins de 12 ans, pour lesquels le Comité Consultatif National d'Éthique a malgré tout émis un avis plus que réservé le 8 juin dernier⁴⁴, sur lequel le gouvernement s'est par la suite essuyé les pieds.

Bref, les quelques résistances de certains groupes - ou individualités de groupe - parlementaires n'auront pas suffi à entraver ce nouveau coup d'Etat du Parlement contre les citoyens. L'eau continue de bouillir à petit feu et les grenouilles de s'en accommoder sans trop de résistance... Pour l'instant, en dépit de l'énorme disproportion entre le niveau du problème sanitaire et l'amoncellement des mesures liberticides sensées y répondre, non seulement par rapport à leurs conséquences sanitaires, mais aussi par rapport aux conséquences économiques et sociales, avec les dégâts collatéraux importants... au risque d'une profonde aggravation de la fracture sociale ; mais aussi de divisions et d'oppositions de fractions de la société civile, que des mesures comme le pass sanitaire et la vaccination obligatoire ne manqueront pas d'exacerber ? Les mois de juin et juillet écoulés en ont déjà donné une idée assez précise, au plus grand bénéfice du pouvoir Macronien qui aura organisé et nourri ce climat de guerre civile.

Le Conseil d'Etat, dans sa grande sagesse, concluait dans son [avis du 21/04/21](#) : « *l'ensemble de ces dispositions n'appelle aucune réserve du Conseil d'Etat dès lors qu'il va de soi que la mise en œuvre de ces adaptations doit s'opérer de manière à respecter l'ensemble des règles régissant les opérations électorales et garantissant la sincérité du scrutin* ».

Peuple méprisé, institutions bafouées : 12 juillet 2021, Macron 1^{er} en rajoute une couche, les autres institutions républicaines suivent !

Depuis de nombreuses années, l'Etat ne cesse de prendre des dispositions liberticides à l'égard des citoyens. Il s'efforce de limiter notre liberté de pensée et d'agir, notamment au moyen de lois, certaines d'exception au caractère soi-disant temporaire, et de décrets liberticides. Soulignons celui de début décembre 2020 revisitant les dispositions par lesquelles une personne peut être fichée (notamment le [décret n°2020-1511 du 2 décembre 2020](#)) par lequel toute personne émettant désormais simplement une opinion risquant de porter atteinte non seulement à l'ordre public, mais aussi désormais à la « *sûreté de l'Etat* », peut désormais être fichée. Le Conseil constitutionnel ne l'a pas censuré. A l'occasion de l'épidémie, de nouveaux paliers ont été franchis depuis dans les mesures liberticides. Pour rappel :

- L'article 2 de la [constitution du 4 octobre 1958](#) arrête le principe selon lequel la République est le "*gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*".

- L'article 6 de la [déclaration des droits de l'homme](#), partie intégrante du bloc de constitutionnalité, dispose que "*La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.*"

- L'article 16 de la [déclaration des droits de l'homme](#), et 89 de la [constitution du 4 octobre 1958](#) consacrent le principe de la séparation des pouvoirs comme forme essentielle et inaliénable de la République, hors de laquelle "*Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution*".

- L'article 5 de la [constitution du 4 octobre 1958](#) dispose que "*Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État*".

Depuis la loi du 23/03/20, le Président de la République gère « en solo » la politique sanitaire avec son Comité scientifique et son Conseil de défense, le gouvernement n'étant là que pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et la communication managériale qui va avec. A la vue de tous les citoyens, tous les jours, il gouverne hors du cadre prévu par la Constitution. Le Comité scientifique a fonctionné durant plusieurs mois depuis sa mise en place le 11 mars 2020⁴⁵, au moins jusqu'à fin décembre 2020, sans règlement intérieur ni aucun procès-verbal de séance, rendant cette instance administrativement inexistante, et par voie de conséquence, a priori infondés, les décrets sanitaires pris courant 2020 sur avis du Comité scientifique⁴⁶. Si l'article 15 de la Constitution de 58 prévoit bien un Conseil de défense national présidé par le Chef de l'Etat, même le [décret n° 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au conseil de défense et de sécurité nationale et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale](#), précisant et élargissant les prérogatives de cette institution, ne l'autorise à la mobiliser pour des questions d'ordre sanitaire. Non seulement il n'est plus garant des institutions de la République tel que l'y invite l'article 5 de la Constitution, mais il est l'acteur principal du contournement de ces institutions, Manu 1^{er} se permettant de passer outre ces petites difficultés en créant de sa propre initiative un [Conseil de défense sanitaire](#) dont les débats, soumis au secret défense, permettent entre autre de garantir l'impunité des participants, pour aujourd'hui... et pour demain. On peut voir là tout l'intérêt et la cohérence de la déclaration de guerre du Président MACRON lorsqu'il a annoncé l'état d'urgence sanitaire au début de l'épidémie.

Les principes constitutionnels sont tous les jours allègrement bafoués, avec la complicité du Conseil constitutionnel. Le Président de la République ne veille pas au respect de la Constitution. Pire, il promeut chaque jour par ses actes une gouvernance inédite par laquelle le peuple n'est définitivement plus qu'un objet tenu à distance des décisions prises dans l'intérêt du grand capital - sur tout celui de la haute technologie par les moyens de laquelle le

⁴⁴ Avis du CCNE : [Enjeux éthiques relatifs à la vaccination contre la Covid-19 des enfants et des adolescents](#), 9/06/21

⁴⁵ Comité scientifique créé par l'article 2 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 – instaurant [l'art. L3131-19 du code de la santé publique](#). Le comité est censé être dissous lorsque prend fin l'état d'urgence sanitaire.

⁴⁶ [Référé devant le président du tribunal judiciaire de PARIS](#), Me Virginie DE ARAUJO-RECCHIA, Avocat à la Cour, p.169.

contrôle des masses se renforce - et de la finance mondialisés.

L'Etat ne cesse de renforcer le contrôle de la mobilité de nos corps, des conditions de notre socialité et de l'usage de nos corps dans les espaces publics, des bons et mauvais motifs des manifestations, et prétend même dicter les bons usages sociaux de nos foyers. De manière coordonnée avec les médias main stream et Big Tech, il décide des informations légitimes et illégitimes et empêche les citoyens d'accéder à une information diversifiée et contradictoire permettant au citoyen de se faire son avis, un avis circonstancié... Il entrave la liberté de communication et la liberté de pensée, pourtant prévue par la constitution.

Les managers qui nous gouvernent dépouillent les citoyens et travailleurs de la valeur de notre force de travail pour en faire des sources permanentes de profit pour l'oligarchie économique et financière ; ils nous aliènent toujours plus dans le rapport au travail et notre vie globale, entravent les soins des malades par les médecins généralistes et personnels soignants des hôpitaux, contribuant ainsi non pas à la préservation de notre santé, mais bien plutôt à sa dégradation ; enrichissent les petits amis du clan, à coup de toujours plus de gouvernance par les nombres⁴⁷ et de technologie de communication de masse, de mensonges et manipulations. La communication managériale occupe l'espace médiatique et produit les diversions attendues à coup de technique de « nudging »⁴⁸ proposés par les [cabinets privés de communication du Président](#), visant à amener les citoyens à adopter des comportements attendus, de façon douce et durable, sans qu'ils ne se rendent compte des manœuvres visant à la fabrication de leur « libre » consentement, dans l'ombre de leur conscience... Le management présidentiel contribue ainsi à la manipulation des citoyens par les pouvoirs publics et nuit volontairement à l'éclairage de leur consentement vaccinal... Et éclaire chaque jour un peu plus sur la nature profonde du lien que le Chief Manager et les membres de son équipe de Direction de la *start-up nation* entretiennent avec leurs mandants : une relation de nature essentiellement marchande par laquelle le citoyen est d'abord un client à qui il faut vendre la soupe politique de manière efficiente, c'est-à-dire en limitant autant que possibles les réactions et forces d'opposition par la mobilisation de technologie de manipulation de masse... Un mode de gouvernance visant à dissoudre le citoyen et le politique, à transformer le peuple en agglomérat de consommateurs individuels.

La gestion de cette épidémie par les pouvoirs publics depuis plus d'un an est un puissant révélateur, comme jamais, de l'emprise de l'oligarchie économique et financière sur les institutions de la République et de l'UE, laquelle s'est sérieusement accrue depuis que leur employé Macron est dans la place. Plus que jamais, preuve est faite que le capitalisme tue ; il tue même bien plus que nombre de

militants anticapitalistes les plus aguerris pourraient même le penser.

De la loi Républicaine capitaliste à la pratique capitaliste de la loi Républicaine, n'aurions-nous pas pratiquement, depuis de nombreux mois, changé de régime ?

12 juillet 2021 : papa Macron revient sur ses [promesses et engagements du 24/11/20](#) : c'est décidé, gravité de la situation épidémique oblige, d'ici quelques jours et semaines, vaccination obligatoire pour les soignants, pass sanitaire pour tout le monde, avec extension aux activités du quotidien, arrêt prochain des remboursements des tests PCR... et nouvelle extension de la période d'Etat d'urgence à fin décembre 2021... Une histoire sans fin ! Macron 1^{er} décide de l'instauration d'un régime d'apartheid sanitaire et social, discriminant les citoyens selon leur état de santé, organisant un fonctionnement caporalisé de la société du contrôle de tous par tous, appuyées sur des arguments sanitaires parfaitement fallacieux⁴⁹. Adieu les principes de liberté, d'égalité et de fraternité issus de la révolution de 1789 !

Le [bulletin Sentinelles de la semaine 26](#) fait état d'un « *taux d'incidence des cas d'IRA dus au SARS-CoV-2 (COVID-19) vus en consultation de médecine générale estimé à 1 cas pour 100 000 habitants, ce qui représente 787 nouveaux cas de COVID-19 ayant consulté un médecin généraliste. Ce taux est stable par rapport à la semaine précédente* ».

Si le Conseil d'Etat, dans [son avis du 19/07/21](#), émet quelques réserves de formes sur l'obligation vaccinale des professionnels de santé du privé, et plus de fond pour les agents publics, après moult contorsions rhétoriques, valide l'extension du pass sanitaire aux activités quotidiennes. Rappelons qu'entre temps, il avait été saisi en référé sur le décret du 19 juillet dernier par lequel le Premier ministre avait élargi l'obligation de présenter un pass sanitaire aux établissements de culture et de loisirs regroupant 50 personnes, à compter du 21 juillet... [et n'avait rien vu à redire à ces nouvelles restrictions de libertés individuelles](#).

Le parlement est prié de se réunir ipso facto en session extraordinaire pour voter ses décisions en procédure accélérée. Il n'aura même pas été nécessaire d'attendre la période d'automne.

Le 25 juillet, au terme d'un examen en procédure accélérée, la Commission Mixte Paritaire accouche du « [projet de loi n° 4415 rétablissant et complétant l'état d'urgence sanitaire](#) », conforme, à quelques détails près, de la version originale présentée par le gouvernement. Une fois de plus, le parlement n'aura été qu'une étape purement formelle de mise en œuvre de la décision du prince. Tellement formelle que si les sénateurs ont été très présents au moment du vote, seul 60% de députés ont jugé opportun d'être présents au moment du vote sur le texte global, les taux

⁴⁷ [La gouvernance par les nombres](#), Alain SUPIOT, Ed. Fayard, 2015.

⁴⁸ *Nudge* est un mot anglais signifiant « coup de pouce ». Le nudging est un outil de management visant à obtenir en douceur le consentement d'une ou plusieurs personnes par l'utilisation de techniques relevant des recherches dans le domaine de la psychologie comportementale. L'économiste américain Richard Thaler a élaboré en 2008 le concept de

« nudging », comme une technique qui consiste donc à inciter les individus à changer de comportement sans les contraindre en utilisant leurs biais cognitifs.

⁴⁹ [Dr. Peter Mc Cullough](#), spécialiste en médecine interne et maladies cardiovasculaires et « vice chief of medicine » à l'université Baylor du Texas, France soir, le 14/07/21.

d'absentéisme variant entre 25 et 80 % selon les groupes politiques (cf. en annexe les deux tableaux analytiques des votes des groupes politiques de l'assemblée nationale et du sénat). Etonnant non, pour un projet de loi aux enjeux si importants pour le peuple !? Nouveau coup d'Etat du parlement contre ses mandants... et signal supplémentaire de l'effondrement des institutions de la 5^{ème} république ?

Forces sociales et politiques progressistes : des positions et revendications dissoutes dans la doxa gouvernementale

C'est dans ce contexte de mensonges d'Etat mondialisés permanents que se déroulent donc le débat politique et les luttes sociales, très fortement entravées par la politique de peur et de restriction des libertés publiques des gouvernements MACRON, et des autres Etats, tout particulièrement ceux de l'OCDE.

Force est de constater que les organes de presse, les forces associatives, syndicales et politiques, y compris celles les plus progressistes, et mêmes les plus radicales dans leurs analyses sur le rapport capital-travail, ont pour la plupart intégré le discours dominant du gouvernement relayé sans contradiction par la presse main stream et les GAFAM. Tout ce petit monde, en parfaite alliance avec les pouvoirs publics, « fact-checkent » et censurent tous les jours à tour de bras toute parole divergente de la doxa gouvernementale, y compris de nature scientifique. Très peu de ces forces progressistes et des organes de presse dits de gauche, sont en mesure de poser une analyse politique remettant fondamentalement en question la politique sanitaire globalement incohérente du gouvernement, en s'appuyant notamment sur les données statistiques globales nationales et internationales objectives.

L'essentiel des revendications de ces organisations portent sur la dénonciation, par bien des aspects légitime, mais de fait ambivalente, des moyens et des modalités : pas suffisamment de masques, pas assez de lits et de soignants, des métiers sanitaires sous-payés, pas de matériel d'oxygénation, pas assez de système d'aération des salles de classe, pas assez d'enseignants pour dédoubler les classes, souvent même pas assez de confinement, qui puisse éviter de mettre les travailleurs en situation de surexposition au risque de maladie, pas assez de chômage partiel... Sont aussi pointées les incohérences des dispositions gouvernementales évolutives de chaque ministère, et ces derniers mois, c'est évidemment l'appel à toujours plus de vaccins, toujours plus vite, pour le plus de monde possible... pour sauver d'une mort certaine la grande masse de la population ! Et pour faciliter cette politique de vaccination de masse, au meilleur coût, une des revendications phares de ces organisations porte sur la levée des brevets des différents vaccins⁵⁰, en ce qu'ils répondent à l'intérêt général et doivent en conséquence tomber sans délai dans le domaine public. Quant à la dette publique qui s'amoncelle,

argent magique - pas si magique que ça -, que le peuple va devoir maintenant rembourser - le légitime débat sur son annulation a repris de plus belle⁵¹.

Sur ce point, d'aucun souligneront, certes, que l'article 31 de l'Accord sur les aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC)⁵² prévoit qu'un « membre pourra déroger à cette prescription dans des situations d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence ou en cas d'utilisation publique à des fins non commerciales ». Oui, mais encore faut-il qu'un consensus soit trouvé entre les pays adhérents ! Et lorsque des pays ne faisant pas partie de l'OCDE demandent formellement que les vaccins soient libérés de la propriété intellectuelle, les gouvernants des pays les plus puissants de l'OCDE font semblant d'être d'accord auprès de leurs opinions publiques tout en manœuvrant dans l'ombre pour ne pas mettre à mal la rente de leurs employeurs⁵³. Au bal des faux culs, difficile pour les danseurs de donner à voir à leurs mandants officiels, les citoyens, qu'ils sont en fait aux ordres de riches employeurs officieux, et que leur santé n'est pas prioritaire.

Une très grande part des organisations progressistes semblent ne pas être au courant de ces multiples discussions scientifiques et médicales controversées ; nombre d'organes de presse demeurent extrêmement silencieux sur le sujet. D'autres participent plus ou moins explicitement à la propagation de la doxa gouvernementale, voire même au concert de délégitimation de toute parole divergente notamment sur le niveau du risque sanitaire, y compris en enfermant très vite ses détracteurs dans la figure désormais bien connue du « complotiste gilet jaune » avec lequel il n'est pas nécessaire, ni de toute façon possible, de discuter.

Comment se fait-il que les militants des groupes sociaux et politiques les plus aguerris aux habituels mensonges et manipulations du pouvoir dans le champ économique et social, disposant d'un outillage intellectuel et psychique leur permettant d'être a priori en alerte vis-à-vis de cette parole, soient à ce point si perméable à cette doxa gouvernementale mondialisée du covid, et si peu perméable à la diversité des réflexions émanant du corps social dans toute sa diversité, et tout particulièrement de la communauté scientifique ? Pourtant celle-ci ne saurait se réduire aux personnes choisies par Manu 1^{er} pour composer son Comité scientifique, pour la plupart pétries de conflits d'intérêts avec Big Pharma, et aux scientifiques de plateau télé invités pour légitimer la doxa.

Il est vrai que l'alliance objective entre la plupart des gouvernements des pays occidentaux, les médias mainstream privés et publics, et les GAFAM, contribuent par les puissants leviers de censure activés de manière coordonnée, à rendre difficile pour tout un chacun l'accès à une information pluraliste et diversifiée, controversée et sourcée. Trouver les sources d'information alternative nécessite du temps et un travail spécifique, notamment pour les militants qui n'ont peut-être que trop l'habitude de

⁵⁰ [Appel 2021 : Libérons la production des vaccins !](#)

⁵¹ *Quand la dette fissure la gauche française*, Renaud Lambert, Le Monde Diplomatique, juin 2021.

⁵² Organisation Mondiale du Commerce, [ADEPIC](#)

⁵³ [Les brevets, obstacle aux vaccins pour tous](#), Frédéric Pierru, Frédéric Stambach & Julien Vernaudo, in Le Monde diplomatique, mars 2021

se limiter aux sources d'informations de leur propres habituelles organisations qui ont leur confiance. Dès lors que celles-ci, à leur tête, relaient et valident les informations structurantes de la doxa, on comprend bien combien il peut être d'autant plus difficile pour chacun de faire individuellement le travail qui n'est pas fait par les collectifs résistants habituellement à la parole de l'Etat.

Ce faisant, ces organisations ont contribué durant ces derniers mois, et continuent de contribuer, de manière ambivalente, au déploiement des politiques de masques pour tous et partout, y compris les enfants à l'école, en dépit des nombreuses études internationales démontrant leur très faible contamination et contagiosité, et l'absence quasi-totale de la mortalité sur ces tranches d'âge⁵⁴ ; au déploiement des campagnes de tests de dépistage massifs sans diagnostic médical ; au déploiement de la campagne de vaccination... tout cela coûtant pourtant un pognon de dingue⁵⁵ pour des résultats sanitaires peu probants, mais ayant pour effet de continuer, par un usage social massif de différents supports matériels, à maintenir la population sous un régime de peur, de prolonger et approfondir les outils de contrôle des individus et de contrôle social.

Rompre avec la doxa de la Covid-19, condition nécessaire pour dégager une alternative politique progressiste en 2022

La politique sanitaire menée par le Macron 1^{er} ne cesse de soulever de nombreuses questions dans la population ; questions le plus souvent laissées sans réponse, en l'absence d'explications cohérentes par le pouvoir sur les mesures prises. La crise de confiance des citoyens à l'égard du pouvoir Macronien n'a sans doute jamais été aussi forte, comme en atteste les résultats des récentes élections départementales et régionales⁵⁶. Mais Macron et son clan ne sont les seuls à pâtir de cette crise aigüe de légitimité. L'ensemble de la classe politique est concerné, d'autant plus que les élus des grands partis et groupes parlementaires, y compris de gauche, n'ont pas été, et ne sont toujours pas, en mesure d'éclairer le débat d'une lumière plus politique que sanitaire, qui permettrait de dégager du sens et des perspectives par rapport à l'ensemble des politiques menées par le clan Macron, particulièrement dans leurs articulations avec la politique sanitaire. Les annonces présidentielles du 12 juillet ont suscité malgré tout de significatives évolutions dans les analyses et positions de certains groupes parlementaires d'opposition, en cohérence avec la montée d'une colère sociale de moins en moins sourde et en prenant appui sur de trop rares mais néanmoins utiles et pertinentes contributions d'intellectuels comme celle de la philosophe Barbara STIEGLER⁵⁷.

⁵⁴ *Les enfants ne doivent pas être vaccinés contre la Covid-19*, Dr Paul Elias Alexander, Howard Tenenbaum et Parvez Dara, The Epoch Times. [Repris et traduit sur le site Réinfectiv](#) le 24.05.21

⁵⁵ 3^{ème} conférence de presse de la *Coordination santé libre*, le 9/03/21 : le volet strictement médical des politiques sanitaires grossit le soi-disant fameux "trou de la sécu" : 18 millions par jour, soit 540 millions par mois,

MACRON, synthèse du libéralisme économique et du libéralisme culturel, figure la plus incarnée en France de ce champ politique que le philosophe Alain DENEULT définit comme *l'extrême centre*⁵⁸, gouverne le pays depuis le début de son mandat de manière libérale autoritaire, dans le cercle étroit d'une majorité toute relative : en 2017, le candidat [MACRON n'avait recueilli au premier tour que 18% des voix des inscrits](#). Les 309 députés de la République en Marche n'ont été élus quelques semaines plus tard qu'avec [16% des citoyens inscrits sur les listes électorales](#) (sans compter les quelques millions de personnes non inscrites). Malgré une majorité absolue à l'Assemblée Nationale, les gouvernements successifs ont utilisé à outrance décret, ordonnances, 49-3... pour passer en force leurs projets de loi reléguant chaque fois un peu plus les parlementaires au rôle de figurant. Avec la crise sanitaire, le mode de gouvernance s'est encore restreint dans l'entre soit d'un Comité scientifique et d'un Conseil de défense, dont tous les débats et processus décisionnels sont inaccessibles aux citoyens – secret défense oblige !? Sa majorité absolue ne cesse d'être affaiblie par le départ des députés du groupe parlementaire LREM lassés de la déconsidération dont leur mandat fait l'objet par le Président de la République et chef du groupe LREM dont les députés n'ont été élus que sur le nom de leur chef, à qui ils doivent donc exclusivement leur mandat. Le pouvoir judiciaire a quant à lui de nouveau subi une énième réforme se traduisant par la fusion-mutualisation de tribunaux ou/et juridictions, éloignant un peu plus les citoyens et justiciables d'un appareil judiciaire agonisant avec un budget représentant moins de 2% du budget de l'Etat, en dépit d'une récente, mais insignifiante, augmentation.

Le pouvoir exécutif est concentré de manière exorbitante dans les mains, non pas tant du gouvernement, que dans celles du Président de la République, qui fait 1^{er} ministre à la place du 1^{er} ministre, ou plus exactement vice consul de l'U€... vice consul de madame MERKEL. Cette concentration du pouvoir dans un cercle extrêmement restreint renforce les puissants conflits d'intérêts entre les personnes publiques et du secteur privé et la [corruption systémique qui en découle](#). Elle signe aussi son isolement et sa fragilité, explique sa détermination à contrôler de manière extrêmement serrée tout le système de communication et le pouvoir donné aux - et pris par les - institutions policières. La garantie de leur allégeance et leur soutien indéfectible à l'exercice d'un pouvoir chaque jour moins légitime valait bien une [participation du Ministre de l'intérieur à la manifestation organisée le 19 mai par une partie des syndicats de la police nationale](#), devant l'assemblée nationale, faisant de celle-ci la cible incongrue de cette mobilisation. Elle n'est pourtant plus guère qu'une chambre d'enregistrement des décisions du gouvernement MACRON, ou plutôt des directives européennes. Les syndicats de

soit 6 milliards 480 millions par an. Payé par qui ? Par les travailleurs, leurs cotisations sociales et l'impôt (cf. [vidéo conférence de presse à 36 mn](#)) !

⁵⁶ Les candidats du parti présidentiel ont obtenu environ 10% des votes exprimés sur l'ensemble des régions, soit, au regard du très faible taux de participation, 3,4% du corps électoral inscrit sur les listes électorales.

⁵⁷ [De la démocratie en pandémie](#), Barbara STIEGLER, Gallimard, janv. 2021.

⁵⁸ [Politiques de l'extrême centre](#), Alain DENEULT, Luxediteur, 2017.

policiers n'auraient-ils pas ainsi tenté de marquer en retour leur allégeance au gouvernement ?

Covid a sans doute freiné le train des réformes prévues par les gouvernements MACRON, en application de la commande de l'Union européenne. Freiné mais pas interrompu : la réforme de l'assurance chômage s'est poursuivie et Macron 1^{er} a été catégorique le 12 juillet quant à son application dès octobre prochain ; la destruction d'EDF et sa vente à la découpe au capital privé des parties les plus rentables dans le cadre du projet *Hercule*, récemment rebaptisé « *La grande EDF* », sans quasiment aucun débat, ni avec les organisations syndicales, ni même avec le parlement ; la question de [la réforme des retraites](#) est toujours dans les priorités du gouvernement et devrait finalement être traitée a posteriori de la prochaine élection présidentielle, Macron ayant donné quelques gages à la droite parlementaire à l'occasion de son allocution du 12/07. Bref les affaires continuent, en cohérence avec Grandes Orientations de Politiques Economiques dictées par la Commission européenne⁵⁹, confirmées plus récemment les rapports de la Commission pour l'avenir des finances publiques⁶⁰ et de la Cour des Comptes⁶¹ : le « *quoi qu'il en coûte* » de Manu 1^{er} doit désormais être payé par les français. Sa politique sanitaire extrêmement dispendieuse et incohérente a permis d'armer encore plus fortement les tenants des politiques d'austérité menées depuis des dizaines d'année. Comme d'habitude, le signal a été envoyé par les commis du grand capital. Jean ARTHUIS au nom de la Commission pour l'avenir des finances publiques, Pierre MOSCOVICI pour la Cour des Comptes, ont rédigé chacun pour le compte de leurs petits copains au gouvernement, les orientations attendues pour légitimer la poursuite des politiques visant à saigner de nouveau le peuple, particulièrement le monde du travail, et garantir « *la soutenabilité de la dette* ». Car pour le grand capital, garantir sa soutenabilité, c'est avoir la garantie de son remboursement, avec le menu habituel des mesures dites de « modernisation – restructuration » des services publics, « d'activation – diminution » des dépenses sociales, de diminution des impôts et d'incitation fiscale au développement économique... Pas de contribution renforcée au budget de l'Etat de la part du grand capital. Que du bénéf pour les employeurs de MACRON ! Et, nouvelle cerise sur le gâteau, parmi ces nouvelles recommandations, on notera celles visant à modifier les modalités de gestion de la réduction de la dette publique par une nouvelle gouvernance encore plus dégagée des contingences politiques, comme au niveau de l'U€... Exit le peuple ! En digne héritier de l'économiste libéral HAYEK, pour l'oligarchie économique et financière, ces questions-là ne sont pas de nature politique et ne relèvent pas des prérogatives des citoyens !

⁵⁹ [Recommandation for a COUNCIL RECOMMENDATION delivering a Council opinion on the 2021 Stability Programme of France](#), 2.06.21. La clause de sauvegarde générale, par laquelle les Etats sont temporairement exonérés de devoir respecter les critères de déficit et d'endettement, du fait de la crise sanitaire, est maintenue jusqu'à 2023. Mais la France est invitée à mettre un terme dès 2022 aux mesures relatives à la crise sanitaire, à soutenir l'investissement et « *poursuivre une politique budgétaire visant à atteindre des objectifs prudents*

MACRON a manifestement bien conscience de la fragilité de son pouvoir. La manière dont il engage une nouvelle fois l'argent du contribuable dans la campagne présidentielle, avant son démarrage officiel, en s'appuyant sur des blogueurs pour toucher le jeune public par des vecteurs de nature strictement émotionnels, témoigne de la conscience par le clan de sa perte de légitimité sur le terrain de conscience politique. L'accumulation des écarts entre la parole et les actes politiques, d'une parole à l'autre, les limites du logiciel managériale et du « *en même temps* », ont usé très vite la figure présidentielle et la légitimité de sa parole. Mais elle dit aussi, cette manière, l'absence de limite du clan prêt à tout pour garder le pouvoir : l'usage renouvelé du RN comme chiffon rouge du vote au second tour pour les prochaines échéances électorales ; mensonges et manipulations à grande échelle, alternance de soft power et d'autoritarisme ; détournement d'argent public à des fins personnelles pour faire campagne hors cadre légal...

Comme en 2017 et lors des précédentes élections présidentielles depuis au moins celles de 2001, la stratégie du clan MACRON consiste à verrouiller dès le premier tour des élections le résultat du second tour, en garantissant la seule présence au second tour du représentant de l'oligarchie et de son plan B, la candidate du Rassemblement National. Et dans cette stratégie, qu'importe que le nombre de votants soit encore inférieur à celui du scrutin de 2017. Les médias feront le nécessaire a posteriori pour ne parler que des pourcentages de votes exprimés et entretenir le mythe d'une démocratie libérale toujours vive.

La doxa gouvernementale du covid est structurée autour de quatre mensonges d'Etat mondialisés :

- La pandémie est très dangereuse et fait énormément de morts. La survie de l'humanité est en jeu.
- Il n'existe pas de traitement prophylactique et thérapeutique.
- En l'absence de ces traitements, seules des mesures sociales - liberticides - peuvent permettre à l'humanité de s'en préserver.
- Seule la vaccination généralisée de la population permettra à l'humanité de s'en sortir, et de mettre un terme aux mesures liberticides.

Si les forces progressistes devaient persister à s'enfermer dans cette doxa, en restant hermétique à la diversité et à l'irréductible et nécessaire controverse des travaux scientifiques internationaux et aux réseaux d'informations alternatifs y faisant référence, il est probable qu'elles soient rapidement - si ce n'est déjà le cas ? - perçues par la population, notamment par les milieux les plus populaires, comme les complices de la Macronie au pouvoir et de ses employeurs du grand capital, et finalement soutien et garantes d'institutions usées jusqu'à la moëlle, dont l'abstention croissante aux élections ne cesse de témoigner.

budgetaires à moyen terme et assurer la viabilité budgétaire à moyen terme ». Traduction pour le Vice-consul : nouvelle baisse d'impôts à venir pour l'année prochaine, donc moins d'Etat et plus de régulation par la « main invisible du marché ».

⁶⁰ [Nos finances publiques post-Covid-19 : pour de nouvelles règles du jeu](#), Commission pour l'avenir des finances publiques, mars 2021.

⁶¹ [Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise](#), Cour des Comptes, juin 2021.

Il se pourrait bien que les forces politiques plus réactionnaires adeptes de l'ordre économique social et politique capitaliste en sortent finalement d'autant plus facilement gagnantes à l'occasion des prochaines échéances électorales de 2022, notamment par l'entremise des courants de la droite libertarienne et catholique très impliqués contre les mesures liberticides, surtout si la politique de vaccination devait continuer à s'avérer inefficace à moyen terme et si les effets secondaires indésirables graves devaient continuer à monter en puissance, tout particulièrement parmi les jeunes populations qui ne sont pas à risque.

Les questions de santé concernent chaque citoyen. Elles ne sauraient être qu'une affaire technique de nature marchande relevant exclusivement de la compétence d'experts, encore moins lorsque ceux-ci sont perclus de conflits d'intérêts. En cela toute organisation politique et dans une moindre mesure syndicale, voire même associative, qui prétend défendre l'intérêt général ou l'intérêt des travailleurs, ne saurait se dédouaner des investigations à mener sur les différentes études et recherches scientifiques dans le champ médical, nécessaires à l'élaboration d'un point de vue et de propositions politiques. Elle ne saurait s'en remettre, comme en matière économique et sociale, à la seule parole de l'Etat. Elle doit pouvoir s'appuyer sur l'irréductible querelle scientifique, et donc se mettre en position d'appréhender la diversité des études scientifiques, en repérant et mettant bien en évidence les liens et conflits d'intérêts des différents scientifiques engagés sur le sujet de la covid 19 œuvrant à la construction de l'opinion publique.

Cet épisode épidémique est une démonstration panoramique des limites de la mondialisation heureuse. Pour des millions de personnes dans le monde, il a été et continue d'être une occasion unique de prendre conscience du rapport d'assujettissement des Etats aux exigences de la rente du grand capital dans lequel les gouvernements des pays occidentaux ont mis leur peuple. La « crise sanitaire » est une crise politique, économique, financière et sociale mondiale qui est loin de ne s'originer que dans des aspects sanitaires. Sa gestion par l'Etat a permis de révéler à quel point les forces du capital sont intégrées au cœur de l'appareil d'Etat, au service d'une caste oligarchique, et agissent, au nom de l'intérêt général, contre les citoyens qui n'ont plus de maîtrise sur leurs institutions ; à quel point la classe politique et les élites managériales sont déconnectées des réalités et du corps social ; à quel point les institutions sont usées et les organisations syndicales et organisations politiques d'oppositions noyées dans le système, qu'elles continuent de cautionner en continuant de jouer le jeu, « comme si de rien n'était » ; tout cela en dépit des très graves atteintes aux libertés individuelles et collectives déjà à l'œuvre et de celles déjà annoncées, instaurant - et installant en pratique - un nouveau paradigme politique : le prima du tout sécuritaire sur les principes constitutionnels de liberté, d'égalité et de fraternité qui annonce rien de moins qu'un changement d'ère civilisationnelle. Cette crise

politique, dans la continuité du mouvement des gilets jaunes, est aussi un puissant levier de re-politisation de la population, de montée en puissance de l'exigence des citoyens de regagner individuellement du contrôle sur le cours de leur vie, et regagner du contrôle collectif sur les institutions.

En compléments des recours portés par [74 députés](#) et une [soixantaine de sénateurs](#) des groupes politiques de gauche auprès du Conseil constitutionnel, [des syndicats](#) et des dizaines de milliers de citoyens et ont aussi saisi le Conseil constitutionnel par voie d'avocats⁶². Des syndicats ont commencé à se mobiliser, en déposant des préavis de grève reconductible, certains commençant même à réinterroger les mensonges de la doxa gouvernementale mondialisée, comme [la Fédération Cgt Santé Guadeloupe](#).

Il est plus que jamais nécessaire de changer de régime politique et d'instaurer une nouvelle constitution, libérée de l'ordre juridique et monétaire de l'UE et des autres institutions de la mondialisation libérale (OTAN, FMI, OMC, BM...) refondant l'indépendance nationale et la souveraineté populaire, le pouvoir des travailleurs au sein de tous les lieux de production et de services, sur une logique de propriété d'usage des moyens de production, libérant la société du joug de leur propriété lucrative⁶³ et repriorisant clairement les questions d'intérêt général au-dessus de celles des intérêts particuliers. Ces objectifs pourront d'autant moins être atteints que la population continuera d'évoluer sous le régime de la peur de la covid et de son voisin et qu'elle restera dans l'ignorance de la diversité des études scientifiques internationales et des politiques sanitaires alternatives qui pourraient être mises en œuvre. Cette peur, dont l'oligarchie sait combien elle est le meilleur rempart aux luttes sociales, sans lesquelles la réalisation collective de ces objectifs politiques ne saurait advenir. Sortir de la doxa gouvernementale mondialisée du covid pour faciliter la reprise des luttes sociales et politiques et leurs convergences est une nécessité. Les forces progressistes organisées ont une responsabilité majeure en la matière.

5 août 2021 : [le Conseil constitutionnel vient de rendre sa décision sur le projet de loi relative à la gestion de la crise sanitaire](#). Sont retoquées les dispositions concernant la rupture anticipée des CDD pour non présentation du pass sanitaire, et les mesures d'isolement. Pass sanitaire étendu et obligation vaccinale des soignants et assimilés sont validés, comme l'essentiel des dispositions annoncées le 12/07 par Manu 1^{er}. Les requêtes déposées par les citoyens et les syndicats, certaines très étayées, n'ont manifestement pas été prises en compte. Comme pour les précédentes étapes du processus de fascisation de nos institutions, il s'en remet à la seule parole d'évangile de l'Etat sur la réalité du niveau du risque sanitaire pour apprécier la juste proportionnalité des mesures attentatoires aux libertés individuelles et publiques, que nombre de juristes et de citoyens analysent et perçoivent de plus en plus clairement comme anticonstitutionnelles. Non seulement ces mesures

⁶² Cf. les deux démarches judiciaires engagées par deux cabinets et collectifs d'avocats différents : <https://www.divizio.fr/actions/> - <https://dejavu.legal/fr>

⁶³ [Figures du communisme](#), Frédéric Lordon, Ed. La fabrique, mars 2021

sont disproportionnées mais elles sont sanitaire­ment incohérentes : un rapport récent des autorités de santé anglaises⁶⁴ fait état, chiffres à l'appui, d'une très faible létalité du variant delta, dix fois inférieur à celle des SARS-CoV-2 antérieurs (cf. p.13) ; 62 % des personnes décédées de la covid entre le 1^{er}/02/21 et le 19/07/21 étaient vaccinées (cf. p.18). Le vaccin ne protège donc pas les personnes vaccinées d'une contamination par un variant et d'être elles-mêmes de nouveau contagieuses à l'égard d'autrui. Le Dr. FAUCI, conseiller santé du Président des Etats-Unis le reconnaît lui-même dans une [récente conférence de presse](#). Difficile d'imaginer que les autorités sanitaires françaises pourraient ne pas être au courant !? Mais alors, quels objectifs poursuivent-elles ?

Elles s'appuient en fait sur une étude récente de la DREES⁶⁵ donnant à voir une sur-représentation de 85% des entrées hospitalières, et une représentation des patients complètement vaccinés comptant pour environ 7 % des admissions, une proportion cinq fois plus faible que celle observée en population générale a contrario des données statistiques Britanniques, Israéliennes et Nord-Américaines. Oui, mais voilà, la DREES a oublié de comptabiliser plus de la moitié des décès⁶⁶, qui pourraient bien concerner essentiellement des personnes vaccinées. Dans cette hypothèse, les observations statistiques françaises redeviendraient alors cohérentes avec celles des autres pays ayant le plus vacciné leur population. Malencontreuse erreur ou manipulation pour justifier les décisions de Manu 1^{er} ?

Dans l'angle mort des mensonges d'Etat relatifs à l'efficacité de ces thérapies géniques expérimentales se cache une autre question, elle aussi soigneusement esquivée par les pouvoirs publics : les effets secondaires graves. Comme dans plusieurs autres pays ayant massivement vacciné, les rapports de pharmacologie produits par les autorités sanitaires françaises⁶⁷ permettent de comptabiliser « 15 000 événements indésirables graves, parmi lesquels près de 1800 hospitalisations, plus de 2 800 mises en jeu du pronostic vital et près de 1 000 morts potentiellement liés à la vaccination anti-covid. Le tout en seulement 6 mois »⁶⁸. Avec un taux d'environ 3,7 morts pour 100 000 vaccinés, en France, comme aux États-Unis, « ces vaccins ont davantage d'effets indésirables plus ou moins graves qu'aucun autre avant eux »⁶⁹. Vous avez dit *Primum non nocere* !?

⁶⁴ [SARS-CoV-2 variants of concern and variants under investigation in England](#), technical briefing - Public Health England, 23 July 2021. Explications et commentaires par ZIZI Martin, ancien directeur scientifique de la Défense Belge sur [France soir](#).

⁶⁵ *Entrées hospitalières et décès de patients Covid-19 selon le statut vaccinal et la présence de la mutation L452R, sur la période du 31 mai au 11 juillet 2021*, DREES.

⁶⁶ [Efficacité de la vaccination : Il manque plus de la moitié des décès !](#) Décodeur l'éco, 16/07/21.

⁶⁷ [Enquête de pharmacovigilance du vaccin Pfizer-BioNTech Comirnaty, Rapport n°17](#) : période du 28 mai 2021 au 1^{er} juillet 2021, CRPV de Bordeaux, CRPV de Marseille, CRPV de Toulouse, CRPV de Strasbourg - [Enquête de pharmacovigilance du vaccin VAXZEVRIA, Rapport n°14](#) : période du 04 juin 2021 au 08 juillet 2021, CRPV d'Amiens, CRPV de Rouen - [Enquête de pharmacovigilance du vaccin COVID-19 VACCINE MODERNA, Rapport n°14](#) : période du 28 mai 2021 au 01/07/21, CRPV de Lille, CRPV de Besançon - [Enquête de pharmacovigilance du vaccin COVID-19 JANSSEN Rapport n°3](#) : période du 4 juin 2021 au 08 juillet 2021 -

Mais alors, puisque les décisions politiques ne répondent manifestement pas à des enjeux sanitaires, quels peuvent donc être les véritables objectifs de Manu 1^{er} et ses employeurs ?

C'est plus que jamais confirmé : le capitalisme nous tue, avec la complicité du sommet de l'Etat où copinage et corruption font système avec les forces du grand capital économique et financier, dont [Big pharma qui voit ses marges bénéficiaires et profits exploser comme jamais... avec notre argent](#). Il n'y a plus aucune institution capable de protéger et faire valoir les intérêts du peuple, de faire respecter les grands principes organisant les pouvoirs et le fonctionnement de l'Etat. Nous avons pratiquement changé de régime, depuis pas mal de temps déjà, et nos gouvernants ont oublié de nous en informer.

Le peuple s'est mobilisé dans sa diversité depuis trois week-ends dans la rue de manière croissante⁷⁰. Quelles suites y donnera-t-il ? Un éditorialiste de RT France faisait remarquer qu'un tel niveau de mobilisation n'était pas arrivé en France en période d'été depuis... juillet 1789.

Stéphane MARTIN

Citoyen syndiqué soucieux du pouvoir du peuple,
par le peuple, pour le peuple
Caromb, le 7/08/21

CRPV de Grenoble et CRPV de Lyon

⁶⁸ *La vaccination à l'épreuve des faits : une mortalité inédite* Volet 2, Laurent MUCCHIELLI (sociologue, directeur de recherche au CNRS), Hélène BANOUN (pharmacien biologiste, PhD, ancienne chargée de recherches à l'INSERM), Emmanuelle DARLES (maîtresse de conférences en informatique à Aix-Marseille Université), Éric MENAT (docteur en médecine, médecin généraliste), Vincent PAVAN (maître de conférences en mathématique à Aix-Marseille Université), Amine UMLIL (pharmacien des hôpitaux, praticien hospitalier, unité de « pharmacovigilance/CTIAP (centre territorial d'information indépendante et d'avis pharmaceutiques)/Coordination des vigilances sanitaires » du Centre hospitalier de Cholet), 6/08/21, accessible sur <https://altermidi.org/2021/08/06/le-texte-de-laurent-mucchielli-depublier-par-mediapart/>

⁶⁹ Ibidem

⁷⁰ Le ministère de l'intérieur a annoncé 114000 manifestants sur toute la France lors de la première mobilisation en week-end le 17 juillet. Une note des renseignements généraux aurait fait état pour ce premier week-end de 2,5 millions de manifestants.

Annexes : résultats des scrutins du 25 juillet 2021 relatifs au projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire

Assemblée nationale : [https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/15/\(num\)/3949#G1](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/15/(num)/3949#G1)

Sénat : <https://www.senat.fr/scrutin-public/2020/scr2020-170.html>

Résultats scrutins publics n° 3949 du 25/07/21 assemblée nationale et sénat sur l'ensemble du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire

[https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/15/\(num\)/3949#G1](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/15/(num)/3949#G1)

Assemblée nationale - Groupes politique	Nb. députés inscrits	Nb. députés votants	Nb. députés non votants	% députés non votants	Nb. voix pour	% voix pour	Nb. voix contre	% voix contre	Nb. voix abstentions	% voix abs-tentions
La République en Marche	270	100	170	63%	100	100%	0	0%	0	0%
Les Républicains	105	28	77	73%	6	21%	17	61%	5	18%
MODEM	58	37	21	36%	35	95%	1	3%	1	3%
Socialistes et apparentés	29	6	23	79%	4	67%	1	17%	1	17%
Agir ensemble	22	9	13	59%	9	100%	0	0%	0	0%
UDI et indépendants	19	14	5	26%	6	43%	3	21%	5	36%
La France Insoumise	17	11	6	35%	0	0%	11	100%	0	0%
Gauche démocrate et républicaine	16	11	5	31%	0	0%	11	100%	0	0%
Libertés et territoires	17	4	13	76%	0	0%	3	75%	1	25%
Non inscrits	22	11	11	50%	0	0%	10	91%	1	9%
Totaux	575	231	344	60%	160	69%	57	25%	14	6%

<https://www.senat.fr/scrutin-public/2020/scr2020-170.html>

Sénat - Groupes politique	Nb. sénateurs inscrits	Nb. sénateurs votants	Nb. sénateurs non votants	% sénateurs non votants	Nb. voix pour	% voix pour	Nb. voix contre	% voix contre	Nb. voix abstentions	% voix abstentions
Les indépendants République et territoires	13	13	0	0%	13	100%	0	0%		0%
Les Républicains	147	145	2	1%	107	74%	26	18%	12	8%
Union centriste	56	56	0	0%	45	80%	7	13%	4	7%
Rassemblement démocratique social européen	15	14	1	7%	10	71%	3	21%	1	7%
Rassemblement démocrates progressistes indépendants	23	22	1	4%	20	91%	2	9%	0	0%
Socialistes écologistes et républicains	65	65	0	0%	0	0%	65	100%	0	0%
Communiste républicain citoyen écologiste	15	15	0	0%	0	0%	15	100%	0	0%
Solidarité et territoires	12	11	1	8%	0	0%	11	100%	0	0%
Non inscrits	2	0	2	100%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Totaux	348	341	7	2%	195	57%	129	38%	17	5%